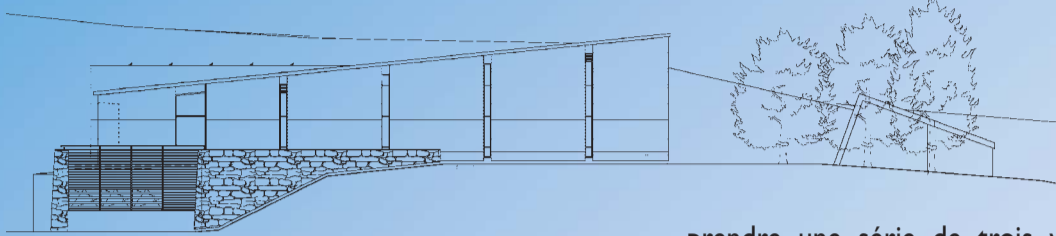


Une halle de sports



La méthodologie de l'élaboration du projet :

ÉTAT DES LIEUX

L'émergence du besoin de la « halle de sports » s'est nourrie d'une analyse des besoins locaux liés à la vie associative, de ceux liés aux besoins scolaires, ainsi qu'à ceux exprimés dans le cadre du projet de territoire.

L'étude menée au titre du développement économique a révélé que la commune de La Tour-d'Auvergne devait renforcer son caractère de commune d'accueil touristique en possédant un équipement qui autorise et maintient les activités sportives et de loisirs hors saison estivale.

La zone du plan d'eau de La Tour-d'Auvergne est naturellement devenue le site d'implantation de ce nouvel équipement d'importance pour Sancy Artense Communauté.



Vue côté chemin départemental.

DÉMARCHE

Pour élaborer le pré-programme et plus tard valider le programme, le comité de pilotage de l'opération s'est mis en place. Une fois les principes de répartition des charges d'investissement et de

fonctionnement acquis et validés par le conseil communautaire, le comité de pilotage a souhaité entre-

prendre une série de trois visites d'équipements similaires dans et hors département.

Ces visites ont permis de confirmer ou d'infirmer certains choix spatiaux, fonctionnels ou liés à l'exploitation future de la halle. Le souci de créer un équipement de qualité architecturale adapté au site se double d'une volonté affirmée de limiter les surcoûts liés à l'exploitation.

Le pré-programme résultant de l'analyse des besoins et des enseignements tirés des visites a débouché naturellement sur la nécessité d'affiner le choix du terrain d'accueil.

Si le site était choisi, le lieu exact d'assise du bâtiment ne l'était pas. La consultation de l'architecte-conseil et du paysagiste-conseil de la DDE a fait émerger quatre emplacements qui répondaient à des critères différents d'insertion physique et paysagère. Chaque situation a fait l'objet d'une simulation à la fois graphique et financière et les élus ont pris la décision finale. Il est à noter que le choix retenu est celui qui est en vigueur à l'heure actuelle, et qu'il s'est fait dans

la plus grande sérénité qui soit, pour une question souvent très controversée.

LE CONCOURS

Le choix du concepteur s'est fait lors d'une mise en compétition réglementaire. L'équipe

BRUHAT-BOUCHAUDY-DODEL a été retenue pour un projet dont les principales qualités répondaient le mieux aux préoccupations du comité de pilotage et du jury :

- une bonne adaptation au sol et encastrement dans le terrain,
- la prise en compte d'une circulation piétonne

Maître d'ouvrage :

Sancy Artense Communauté

Site d'implantation :

La Tour-d'Auvergne

Conducteur d'opération :

DDE 63 - SAU

Maître d'œuvre :

BRUHAT - BOUCHAUDY - DODEL

L'intérêt de ce projet :

- Exemplarité de la démarche
- Consensus général des acteurs
- Déroulement itératif de la réflexion
- Qualité architecturale du projet
- Démarche H.Q.E.

depuis le haut du terrain vers le chemin d'accès au parking,

- une architecture volontaire de volume simple ;
- une transparence depuis les gradins vers le chemin départemental,
- une bonne fonctionnalité intégrant le phasage possible de l'opération.

LE PROJET

La qualité remarquable du site nécessite une intégration particulièrement soignée, d'autant plus critique que le volume de la salle est imposant.

Les enjeux de cette intégration sont ainsi très différents selon le point de vue d'où l'on découvre le bâtiment :

- la façade côté lac doit être la plus sobre et discrète possible pour ne pas rompre l'équilibre du site,
- la façade donnant sur la route départementale doit affirmer le caractère public de l'équipement et exprimer fortement l'entrée de la « base de loisirs ».

L'architecture générale du bâtiment en particulier était guidée par la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) imposée par le concours :

- faible pente de toiture et insertion dans la pente du terrain pour limiter les déperditions thermiques,
- orientation en fonction des vents dominants et des apports solaires,
- choix des matériaux pour leur qualité esthétique, leur durabilité et leur maintenance.

Le C.A.U.E. du Puy-de-Dôme est situé 30, rue Saint-Esprit à Clermont-Fd

Il bénéficie de locaux au rez-de-chaussée de l'hôtel du Département, largement ouverts sur la voie piétonne commerçante de ce secteur.

Vos contacts : Tél. 04 73 42 21 20 - Fax 04 73 93 27 64 - E-mail : caue@caue.com - Internet : www.caue.com